bonne heure, son habitude étant de ne quitter le lit qu'à midi. (Long mouvement de sceptique hilarité).

L'audience est levée à sept heures au milieu d'une vive agitation.

NOUVELLES DU JOUR

Le conflit entre l'Angleterre et les Etats-Unis

New-York, 7 janvier. — Une dépêche de Washington, adressée au *New-York Herald*, dément le bruit qu'on ait donné ordre de réunir de grandes forces navales américaines dans le voisinage de la mer de Behring. Elle ajoute que l'état de la qnestion, malgré les nouvelles contraires, est plus favorable qu'il n'a jamais été.

La réduction du personnel administratif

Paris, 7 janvier. — M. Constans annonce que pour se conformer anx vœux de la Chambre en ce qui concerne la réduction du personnel administratif, il ne remplacera pas les conseillers de préfecture qu'il va nommer sous-préfets ou secrétaires généraux.

Promotions dans la marine

Paris, 7 janvier. — Ont été promus : Au grade de vice-amiral, M. le contre-amiral de la Jaille ; au grade de contre-amiral, M. le capitaine de vaisseau Mathieu.

Ont été promus dans le corps des officiers de marine : Au grade de capitaine de vaisseau, MM. les capitaines de frégate Pradier, Réculoux, Foret ; au grade de capitaine de frégate, MM. les lieutenants de vaisseau Rossel, Latrobe, Aubert.

Mort d'un ancien ministre

Tulle, 7 janvier. — M. Brunet, ancien sénateur et ancien ministre, ex-liquidateur de la compagnie du Panama, est décédé à Pierrebuffière (Haute-Vienne).

La révocation de Mgr Pujol

La *Nation* publie la dépêche suivante :

« Rome, 7 janvier. — Je puis vous dire les vraies causes de la révocation de Mgr Pujol.

» Ce prélat avait organisé une réunion des Français résidant à Rome et des amis de la France, dans laquelle il donna lecture d'une lettre de l'évêque de Verdun encourageant les auditeurs à souscrire et à recueillir des dons pour l'érection de la statue de Jeanne d'Arc.

» Cette lettre, empreinte d'un haut sentiment de patriotisme, contenait, annonce-t-on, quelques passages désagréables pour l'Allemagne.

» M. Lefèvre de Behaine, ambassadeur de France auprès du Vatican, ayant rendu compte de cette réunion à Paris, le gouvernement a cru devoir ordonner immédiatement la révocation de Mgr Pujol. »

Le successeur de Mgr Pujol

Paris, 7 janvier. — M. l'abbé d'Armaillac est nommé par notre ambassadenr auprès du Vatican, supérieur de Saint-Louis des Français, en remplacement de Monseigneur Pujol. Le doyen d'âge, M. l'abbé Trévoulin, à qui l'on avait d'abord songé, a refusé.

L'affaire Parnell

Boulogne-sur-Mer, 7 janvier. — D'après une communication émanant des députés irlandais, la conférence entre MM. O'Brien et Parnell continue et sera reprise demain.

La reine Victoria en France

Londres, 7 janvier. — La reine d'Angleterre s'embarquera pour Cherbourg dans la troisième semaine de mars.

Elle sera à Florence vers le 26 mars.

Après plusieurs semaines de séjour en Italie, la reine Victoria ira passer quelque temps à Aix-les-Bains, puis elle rentrera en Angleterre en passant par l'Allemagne, où elle rendra visite à l'impératrice Frédéric, sa fille.

L'agitation dans le Tessin

Berne, 7 janvier. — Les nouvelles du Tessin étant mauvaises, le conseil fédéral a tenu une séance extraordinaire.

La révolte des Sioux

New-York, 7 janvier. — On télégraphie de Pine-Ridge :

« La situation s'aggrave ici d'heure en heure. Shortbull a pris le commandement des Indiens révoltés concentrés dans le voisinage de l'agence, et il a déclaré à plusieurs espions qu'il prendrait Pine-Ridge d'assaut, dût-il perdre jusqu'au dernier de ses guerriers.

» Les métis ont été avertis par leurs parents et amis du camp indien qu'ils feraient bien de renvoyer leurs familles de l'agence, celle-ci devant être attaquée dans un bref délai, et quelques-uns des sang-mêlés se sont déjà conformés à cet avis.

» Le général Miles avoue que la situation est très critique, car il ne dispose que de 600 hommes. »

New-York, 7 janvier. — Un nouvel engagement a eu lieu hier, près de Woundel-Knée.

Un convoi d'approvisionnements a failli tomber entre les mains des Indiens.

Après une fusillade qui dura six heures, il fut délivré par un détachement de cavalerie accouru en toute hâte.

Suicide d'enfant

Un enfant à peine âgé de quatorze ans Albert Oury, berger à Villeromain (Loir-et-Cher) s'est pendu à une poutre du grenier de son maître. Quand on a découvert le cadavre, il était encore chaud.

Les parents, prévenus, ont essayé d'insuffler de l'air dans les poumons du pauvre petit, mais tous les soins sont restés inutiles. Oury avait été surpris, il y a quelques jours, au moment où il fixait à la poutre la corde avec laquelle il s'est pendu ; interrogé à ce sujet, l'enfant avait répondu que la corde lui servirait une autre fois, car il était absolument résolu à en finir avec la vie, qui ne lui causait que du désagrément.

La morale de l'école sans Dieu.

La glace sur le Rhin et le Danube

Des détachements très forts d'ouvriers et de soldats, sont chargés de faire sauter la glace qui ferme le Rhin en amont de Mayence.

Entre Pest et Bude, le Danube offre depuis quelques jours un spectacle des plus curieux. Il y a tout juste vingt-cinq ans que les deux villes furent réunies en une seule commune ; c'est donc leurs noces d'argent que Pest et Bude pourraient célébrer en ce moment.

Pour symboliser cette fête, l'hiver n'aurait pu mieux faire que de changer le fleuve qui les sépare en une route praticable.

Des milliers de personnes se promènent entre les rangées de sapins que l'administration communale a fait planter dans la glace d'une rive à l'autre du Danube, et qui donne à cet énorme champ de glace un aspect des plus surprenants.

Le remède du docteur Koch

Le professeur Bernheim, ancien élève du docteur Koch, révèle ce qu'il croit être le secret de la composition de la lymphe.

Le bouillon de la viande de cheval serait la base du nouveau remède, cette viande contenant le plus d'albumine possible.

Le professeur Bernheim, dit *L'Eclair*, présume que le docteur Koch a cultivé une colonie de bacilles dans un bouillon de viande de cheval. Après avoir imprégné ce bouillon de virus, les bacilles sont morts. Pour débarrasser le bouillon de tous les bacilles qui pouvaient encore s'y trouver, on l'a pressuré avec de la porcelaine brute.

Dans ce bouillon, débarrassé de bacilles mais imprégné de leur virus, on a implanté une nouvelle colonie de bacilles de la tuberculose et l'on a ensuite procédé comme il vient d'être indiqué.

En renouvelant cinq ou six fois ces opérations, on arrive à obtenir un bouillon très riche en virus de bacille. Pour le conserver, on y ajouterait une solution d'acide phénique.

Un soldat condamné à mort

Alger, 7 janvier. — Le conseil de guerre d'Alger a condamné à mort le zouave réserviste Craman pour outrages et voies de fait envers un supérieur.

Déclarations de M. Méline

Remiremont, 7 janvier. — Dans le discours prononcé par M. Méline à l'*Alliance Républicaine*, nous relevons les déclarations suivantes :

« Partisan du principe de la laïcité de l'enseignement public et du principe du service militaire obligatoire pour tous, j'ai toujours été d'avis que, dans l'application de ces lois, il était sage et politique d'introduire tous les tempéraments compatibles avec leur texte et leur esprit.

» Cela, non pour être agréable au clergé, mais parce que je le trouve juste et conforme à l'idée que je me fais des devoirs d'impartialité du gouvernement. »

Faisant allusion aux velléités d'adhésion à la République, l'orateur a déclaré « qu'on avait le devoir d'être circonspect et méfiant, tant que les actes ne suivront pas les paroles. »

Quant à lui, il ne proposera jamais de livrer imprudemment les chefs de la maison. « C'est pour cela dit-il, qu'il faut nous occuper de fortifier nos positions, de façon à les rendre inexpugnables. »

L'amiral Dorlodot des Essarts

L'*Officiel* publie la nomination de M. le contre-amiral Dorlodot des Essarts à un commandement en sous-ordre dans l'escadre de la méditerranée.

NOUVELLES MILITAIRES

L'appel de la classe 1890. — Les opérations du tirage au sort de la classe 1890 commenceront le 26 janvier courant.

En transmettant aux gouverneurs militaires, commandants de corps d'armée, etc., ampliation du décret du 13 décembre dernier, relatif au tirage au sort, le ministre de la guerre rappelle qu'en 1889 un grand nombre de jeunes gens ont négligé de produire les pièces constatant leurs droits à la dispense et invite, en conséquence, les sous-préfets à rappeler aux inscrits « que la loi leur impose l'obligation d'établir, par pièces authentiques, devant le conseil de révision, les titres à la dispense qu'ils se proposent de faire valoir ». Les droits dont il n'est pas justifié devant le conseil de révision ne peuvent plus être utilement invoqués à une époque ultérieure.

Armée active. — *Nominations et promotions.* — Corps de l'intendance. Par décret en date du 29 décembre 1890, par le président de la République, sur la proposition du ministre de la guerre, sont nommés :

Au grade d'adjoint à l'intendance. M. Duhamel, capitaine au 5e du génie en remplacement numérique de M. Arbinel, promu sous-intendant de 2e classe, désigné pour Angoulême. M. Gay, capitaine breveté hors cadre officier d'ordonnance du général commandant la 61e brigade en remplacement numérique de M. Richalet décédé au camp de Châlons. M. Madon, capitaine du 3e artillerie adjoint à la manufacture d'armes de St-Etienne, en remplacement numérique de M. Richard-Duplessis, promu sous-intendant militaire de 2e classe à Chambéry.

Au grade d'adjoint à l'intendance : M. Finel, capitaine au 42e d'infanterie, en remplacement numérique de M. Artus, promu sous-intendant militaire de 2e classe, désigné pour Epinal.

Etat-Major général de l'armée : M. le général Duval, commandant la 64e brigade d'infanterie à Alby, est placé à dater du 7 janvier 1891, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Corps de l'intendance militaire : M. Bloch, adjoint à l'intendance militaire au Camp de Châlons a été désigné pour Paris.

Service des subsistances militaires : M. Boissier, officier d'administration de 2e classe, commandant la 15e section, a été désigné pour être employé au 13e corps ; M. Vincensini, officier d'administration de 2e classe, employé au 13e corps va prendre le commandement militaire de la 3e section des commis et ouvriers militaires d'administration.

Marine. — Sont nommés : Pour le grade d'agent administratif principal, M. Perret, agent administratif; pour le grade d'agent administratif, MM. les sous-agents Entrevan, Brosse.

Le général Gand, commandant la 32e division d'infanterie (Limoges Corrèze) a été placé dans la 2e section du cadre de l'état-major de l'armée (réserve) à dater du 2 janvier 1891.

Un rapport du ministre de la guerre au président de la République va apporter de grands changements dans la réorganisation de l'état-major de l'armée.

Mutations. — *Services d'état-major.* — Par décision ministérielle du 4 janvier, M. Roget, lieutenant-colonel breveté du 129e d'infanterie, a été désigné pour être attaché à l'état-major de l'armée (4e bureau). M. Martial, capitaine breveté au 38e régiment d'infanterie, a été mis en activité hors cadre, pour être affecté à un service d'état-major au 3e corps. M. Lacroix, capitaine breveté au 12e régiment d'artillerie stagiaire au gouvernement de Paris, a été désigné pour être attaché comme officier d'ordonnance du général de Négrier, commandant le 7e corps.

M. Le Bescond de Coatpont, capitaine d'artillerie hors cadre, employé à l'état-major du 12e corps d'armée a été désigné pour servir en qualité d'officier d'ordonnance, auprès de M. le général de Launay, commandant ledit corps d'armée.

M. Welter, capitaine breveté au 93e d'infanterie a été désigné pour servir en qualité d'ordonnance de M. le général de Chauvenet, commandant la 1re brigade de la 1re division d'infanterie à Lille.

Cavalerie. — M. Marécaux, lieutenant-colonel au 12e régiment de cuirassiers, passe au 11e régiment de chasseurs par permutation d'office avec M. de Chabot. M. Filloleau, sous-lieutenant au 5e régiment de chasseurs, est désigné pour passer au 3e régiment des chasseurs d'Afrique, par permutation d'office avec M. de Sainte-Marie d'Agneaux.

Ministère de la marine. — Par décret du président de la République, M. Raoult est nommé au grade d'aide-commissaire.

UN ART PORTÉ A SON APOGÉE

Tout n'est pas inventé, certes, nous le savons.
Le champ de la science est presque sans limite.
Mais le CONGO fameux que tout le monde cite
Comme le plus exquis, le plus fin des savons,
— Ayant relevé l'art de la parfumerie, —
Est le type parfait de la savonnerie.
On n'ira pas plus loin : le génie, ici-bas,
Trouve toujours un but qu'il ne dépasse pas.
Un groupe de Roubaisiens, à l'Inventeur du Congo.

25226d

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 7 janvier. — Hauteur barométrique, 761. Température :

A 7 heures du matin.... 7 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. .... 3 degrés audessous de zéro.
A 5 » » 4 degré audessous de zéro.

EMPRUNT

Toutes les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle. Il n'y a d'exception que pour les souscriptions qui se trouveraient réduites à 3 fr. de rente ou au-dessous auxquelles le Ministre des finances se réserve le droit d'attribuer une somme minimum de 3 francs de rente.

Les souscripteurs devront verser en souscrivant 15 francs par 3 fr. de rente et 15 fr. à la répartition; si par suite de réduction une partie du versement de garantie doit leur être restitué, ce remboursement leur sera fait dans le plus court délai possible et à partir de la date indiquée par un avis inséré au *Journal Officiel* en même temps qu'un certificat provisoire de rente 3 0/0 leur sera remis en échange du récépissé de souscription.

Les souscripteurs de 1,500 fr. de rente et au-dessus pourront être autorisés à retirer, sans attendre cet échange, une partie de la somme qui doit leur revenir.

Les intérêts connus avant la libération des titres sur les versements partiels seront déduits des versements successivement exigibles.

En tenant compte de cette déduction les versements à opérer par 3 fr. de rente s'échelonnent ainsi qu'il suit :

Le jour de la souscription...	15 francs
A la répartition...........	15 »
Le 1er avril 1891.........	14.85
Le 1er juillet 1891.........	14.70
Le 1er janvier 1892.........	13.95
Le 1er juillet 1892.........	16.35
Total....	89f85

Enfin, aussitôt après la libération des titres, les certificats provisoires seront échangés au choix des parties contre des inscriptions définitives nominatives, mixtes ou au porteur. 25223d

L'UNION DES ACHATS

PREMIÈRE COMBINAISON

La librairie du *Journal de Roubaix* et les porteurs de journaux acceptent en paiement comme argent comptant, les *Souches* des Bons de l'*Union des Achats*.

La souche du bon de 0,50 c. est reprise pour 1 c. (cinq souches pour un numéro du journal).

La souche du bon de 1 franc est reprise pour 2 c. 1/2 (2 souches pour un numéro du Journal.)

Deux souches de bons de 5 francs sont reprises pour 25 c. On peut au moyen de ces souches payer son journal, ses impressions, ses livres, ses fournitures de bureaux, etc., etc.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 4,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons énumérées dans notre numéro d'hier.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° *A la librairie du* Journal de Roubaix ;
2° *Dans les principaux débits de tabac.*

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix.*

NOTA, — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Mémorandum sur la question lainière

DRESSÉ PAR LE COMITÉ LAINIER DE ROUBAIX

La commission des douanes a repris ses travaux le 8 janvier; elle abordera, probablement au début de la semaine prochaine, la question des laines; le Comité Lainier de Roubaix lui a fait remettre le mémoire suivant :

Qui réclame les droits sur la laine ?
Les protectionnistes « quand même »,
Et les agriculteurs.

Aux premiers, on peut répondre que l'absolutisme de leur théorie conduirait à l'absurde, parce qu'on ne *protège* pas le travail national en surélevant artificiellement le prix des matériaux qui lui sont nécessaires pour s'alimenter, en le mettant, par suite de cette surélévation, dans l'impossibilité de soutenir la concurrence avec ses rivaux étrangers, en lui imposant des mesures (impôts définitifs, admission temporaire ou drawback), contre lesquelles protestent ses représentants autorisés. On ne *protège* pas non plus la richesse nationale en ruinant ou en compromettant gravement une industrie qui, comme celle de la laine, exporte en tissus, peignés, fils, blousses et déchets, pour 473,826,000 francs sur un chiffre d'affaires total d'environ un milliard. La soie seule, menacée comme la laine, a une pareille puissance exportatrice, c'est-à-dire peut seule, à un degré égal, drainer au loin l'argent étranger pour l'amener et le dépenser en France.

Mais, disent ces protectionnistes « quand même », d'accord en cela avec les agriculteurs, la première branche du travail national qu'il importe de *protéger*, c'est l'agriculture, et nous demandons les droits sur la laine pour *protéger* l'élevage du mouton.

Examinons donc :

D'une part, ce que le droit sur la laine fera gagner au travail national agricole;

De l'autre, ce que ce même droit fera perdre au travail national industriel ;

Puis nous verrons quel sera le résultat dernier, au point de vue de la *protection* du travail national et de la richesse publique dans leur ensemble.

La laine française de toute provenance (tonte et laines de peaux) représentait en 1889 une valeur de 50.704.000 fr. (1); or, un droit de 10 0/0 aurait donné une plus-value de 5.704.000 fr. qui, répartie sur les 22.000.000 (1) de moutons qui constituent la population ovine, serait ressortie à 39 centimes par tête ; et comme il y a en France 200.000 (1) propriétaires de moutons avec une moyenne de 110 têtes, chacun des agriculteurs intéressés dans l'élevage du mouton serait protégé par le droit dans la mesure de 28 fr. 52 centimes par an.

(1) Chiffres empruntés à l'*Enquête officielle agricole*.

Ainsi donc, c'est pour obtenir un gain supplémentaire de 5.704.000 francs qu'on irait jeter la ruine ou tout au moins le plus grave désarroi dans une industrie qui chiffre ses affaires par *plus d'un milliard* (2) C'est pour mettre 28 fr. 52 dans la poche de 200,000 propriétaires qu'on enlèvera 215,000.000 de salaires à près de 200.000 ouvriers !

Donc, s'il était avéré qu'entre l'agriculture, personnifiée par un grossier sophisme dans l'élevage du mouton, et l'industrie lainière, il existât un conflit irréductible ; s'il était démontré que, de cette branche accessoire de l'agriculture, et de cette industrie la plus profitable de toutes à la richesse publique, l'une ou l'autre dût être sacrifiée, l'hésitation ne serait pas possible.

Mais il n'en est rien, car l'entrée en franchise des laines étrangères ne compromet en rien la vente des laines indigènes.

Il y a tout d'abord un fait contre lequel aucune déclamation ne prévaudra : la France est et demeurera à jamais impuissante à alimenter, comme quantité, la fabrique. La production de la laine indigène a été, en 1889, de 50,704,000 kilogrammes, et la consommation de la laine par l'industrie française, pendant la même année, a été de 236,426,000 kil. (3); ce n'est pas là un écart qu'aucune *protection* puisse combler; du reste, ce n'est pas un écart qu'il y ait intérêt à combler.

Le mouton a eu, a encore en certaines contrées déshéritées, un rôle considérable à remplir : il vit là où tout autre animal ne trouverait pas sa pâture, et où aucune récolte ne saurait être obtenue; non seulement il vit, mais après quelques années de séjour, il fume et transforme la terre qui, grâce à lui, perd sa stérilité. Mais alors, ce résultat obtenu, le mouton disparaît et on ne doit plus lui demander, dans une économie agricole bien entendue, que d'alimenter la boucherie et de constituer, là où se rencontre un heureux concours de circonstances, ces bergeries modèles dont se glorifie l'élevage français et où les étrangers viennent chercher à grand prix des étalons de choix pour leurs croisements. Dans l'un et l'autre cas, la laine ne figure qu'à titre de sous-produit très-accessoire.

Mais ce n'est pas seulement comme quantité que la laine française est impuissante à alimenter la fabrique, c'est également comme qualité.

Les tissus à la mode, c'est-à-dire ceux qui sont entrés dans l'usage courant, ceux qui s'achètent et offrent à l'industrie et au négoce leur débouché, sont composés de fils mélangés dans des proportions mathématiquement indiquées pour arriver à produire le genre et l'aspect qui sont en possession de la faveur du public; or, il se trouve que la laine française qui a, comme chaque laine de provenance distincte, ses caractères spéciaux, entre dans la constitution des tissus qui seuls ont chance d'être achetés dans la proportion d'un cinquième environ. Mais qui changera cette proportion ? autrement dit, qui influencera le goût public, surtout pour une industrie qui a une partie notable de sa clientèle à l'étranger ? est-ce un tarif de douanes ?

Les agriculteurs et les protectionnistes « quand même » demandent à ce que la laine française soit protégée contre la laine étrangère; mais la laine étrangère ne concurrence la laine française

Ni en quantité,
Ni en qualité,
Ni en prix,

puisque les laines étrangères coûtent un tiers plus cher que les laines indigènes, et l'on admettra bien que les industriels ne s'acharneraient pas à payer un tiers plus cher leurs matières premières par pur attachement au libre-échange.

Ces vérités, qui sont l'évidence même, ont fini par s'imposer, du moins n'ose-t-on plus les heurter de front ; c'est par voie détournée qu'on essaie de les saper, et c'est dans ce but que l'on parle aujourd'hui d'admission temporaire et de drawback.

Ce sont là des expédients immoraux, parce qu'ils favorisent et provoquent la fraude, vexatoires parce que les industriels les repoussent avec la même énergie que le droit lui-même, illusoires parce qu'ils ne sauraient être mis loyalement ni utilement en pratique ; MM. les ministres de l'Agriculture et du Commerce, ainsi que M. le Directeur Général des Douanes, en ont fait la démonstration péremptoire, il y a peu de jours, devant la Commission des Douanes. Il ne reste plus à y ajouter que la démonstration souveraine de l'expérience. Le drawback fonctionnait avant 1860, et avant cette date les exportations de Roubaix n'atteignaient pas le quart du chiffre actuel; donc, c'est à la franchise des matières premières édictée en 1860 qu'il faut uniquement attribuer le développement de nos exportations, développement qui a été si considérable qu'il a pu compenser, et beaucoup au-delà, la perte produite par la concurrence anglaise qui, depuis le régime inauguré en 1860, a porté la vente des tissus anglais (genre Roubaix) de 3 à 30.000.000 et même à 50.000.000 de francs.

L'industrie et le commerce des tissus ne vivent que par la rapidité de l'exécution des commandes et par une égale rapidité dans la livraison; aussi le clan américain des protectionnistes quand même savaient bien qu'en compliquant les formalités administratives, ils créaient à l'importation de nos produits un obstacle aussi grand qu'en majorant les droits de douane. Est-ce que la Commission des douanes, et les Chambres françaises, voudraient collaborer, en l'aggravant, au bill Mac-Kinley ? C'est ce qu'elles feraient sûrement en se prononçant pour l'admission temporaire ou pour le drawback.

(2) Voici la statistique générale de la laine en 1888 :

	Importat.	Exportat.	Total
Laine brute à tous états..	532.391.000	122.440.000	654.830.000
Fils de laine et poils de chèvre........	18.941.000	38.508.000	57.449.000
Tissus de laine purs et mélangés	64.069.000	347.826.000	411.895.000
	615.401.000	508.774.000	1.124.174.000

(3) Voir le détail dans le Rapport de la Commission permanente pour la fixation des valeurs de douanes par M. Gaston Grandgeorge.

Le nouveau chef de gare. — M. Wascheul, le nouveau chef de gare de Roubaix, a pris son service mardi matin. Les débuts de M. Wascheul, dans la Compagnie du Nord, datent de 1862 : il était à cette époque aide-receveur à la gare de Blanc-Misseron.

En 1866, M. Wascheul fut nommé en la même qualité à Valenciennes, et il remplit ces fonctions jusqu'en 1870. De 1870 à 1873, il occupa, dans la même ville, le poste de chef des expéditions, et, de 1873 à 1880, celui de chef de la petite vitesse.

Nous le voyons dans le même emploi, de 1880 à 1891, à Dunkerque, une des plus importantes gares du réseau pour les produits de la petite vitesse. Rappelons à ce propos, un fait tout à l'éloge du nouveau chef de gare de Roubaix. La Compagnie du Nord, on le sait, décerne tous les ans un prix de statistique à la gare qui possède le mieux ses tarifs; or, en cette matière, c'est aux chefs de la petite vitesse de décider de la victoire. Grâce au travail de M. Wascheul, Dunkerque a obtenu le prix l'année dernière, marchant en tête des 600 gares du réseau, distançant Paris et les grands centres.

Nul doute que M. Wascheul ne retrouve à Roubaix les sympathies qu'il s'était acquises, à si juste titre, dans ses postes antérieurs.

Le « Réveil du Nord » avait accueilli, ces jours-ci, sous la rubrique: Roubaix, l'un de ces misérables racontars, au moyen desquels certains individus essaient de nuire aux gens honorables qui leur déplaisent et qu'ils ne peuvent atteindre autrement. Aujourd'hui, ce journal insère loyalement ce qui suit :

« *Rectification.* — Notre bonne foi a été surprise en relatant, il y a quelques jours, un prétendu scandale qui aurait mis en émoi la Grand'Rue. Renseignements pris, les personnes visées sont totalement étrangères à ce fait. »

Une descente de parquet.— Le parquet de Lille, représenté par M. Legrand, juge d'instruction, accompagné de son greffier, M. Dufour, est venu à Roubaix, mercredi à quatre heures de l'après-midi. Cette visite a trait à des vols de tissus que nous avons relatés en leur temps. M. Legrand s'est rendu au tissage mécanique de MM. Mathon et Dubrulle, boulevard Gambetta, pour y faire l'examen des lieux relativement au vol commis chez M. Debucquoy.

Le parquet est retourné à Lille à six heures.

Une tentative de meurtre à Wattrelos. — Le hameau du *Petit Tournai* qui, il y a quelques semaines, a été le théâtre d'une tentative d'assassinat, a été de nouveau mis en émoi, mardi soir, par une tentative de meurtre, et, chose curieuse, c'est dans la même maison, estaminet de la « Belle vue », que les faits se sont passés.

Le coupable se nomme Derycke Camille, il est âgé de quarante-cinq ans. Il a exercé, il y a quelque temps, dit-il, la profession de peigneur, mais, en réalité, on ne lui a jamais connu de métier. C'est un individu, vivant d'expédients, et qui passait au cabaret une grande partie de ses journées.

Derycke est marié; des scènes violentes avaient souvent éclaté dans son ménage. Cela n'étonnait personne car le meurtrier passe pour être doué d'un caractère brutal et on dit de lui à Wattrelos que c'est un homme qui, en état d'ivresse, *tuerait un homme comme un chien*. Les faits de violence qui lui sont imputés sont nombreux et il n'est pas de quartier où Derycke n'ait fait parler de lui dans ce sens.

Le meurtrier était allé à l'estaminet tenu par M. Vandeputte, au *Petit Tournai*, vers dix heures du soir. Les clients qui se trouvaient dans le cabaret attestent qu'il était absolument ivre. Derycke s'installa à une table et demanda à boire. Comme il se soutenait à peine, le cabaretier lui répondit qu'il avait suffisamment bu; mais celui-ci ne voulut rien entendre et M. Vandeputte, connaissant le caractère irascible de son client, lui servit quand même un verre.

Derycke était assis depuis quelque temps seulement quand il se leva tout à coup, et, sans aucune provocation, se jeta sur deux ouvriers paisibles qui étaient attablés et les brutalisa au point que ceux-ci furent obligés de s'enfuir et d'aller chercher du secours auprès du garde-champêtre Lepoutre, qui est chargé de la surveillance du hameau et habite à quelques centaines de mètres de la maison de M. Vandeputte.

Derycke tourna alors sa fureur contre le cabaretier qui l'engageait au calme ; il sortit sa pipe de sa poche et, à l'aide du tuyau, frappa le cabaretier qui eut le nez presque transpercé et la lèvre supérieure fendue. Sur ces entrefaites entrèrent deux personnes, MM. Talu et Cuvelier qui, voyant que M. Vandeputte perdait beaucoup de sang, s'adressèrent à Derycke, lui firent de vifs reproches puis donnèrent des soins au blessé.

Il n'en fallut pas davantage pour raviver la colère de Derycke qui venait de se rasseoir; il sauta, comme une bête fauve, sur M. Talu. Une lutte terrible s'engagea; après d'énergiques efforts, M. Talu parvint, aidé de M. Cuvelier, à maintenir l'agresseur et le terrassa. Celui-ci paraissait redevenu calme, quand, au moment de se relever, il fit un soubresaut et saisissant un couteau dans sa poche, il en frappa M. Talu. Ce dernier reçut à la cuisse deux blessures de cinq centimètres de longueur; le sang jaillit en abondance et M. Cuvelier, que le meurtrier menaçait de son arme, entraîna son ami pour panser ses blessures.

Derycke, brandissant toujours son couteau, se retira dans une chambre voisine de l'estaminet et il en barricada la porte.

Au même moment arriva le garde Lepoutre qui, suivi de plusieurs personnes, se mit en devoir d'arrêter le meurtrier. Ce ne fut pas chose facile; toutefois la porte céda.

Derycke criait que « le premier qui approcherait, il lui *crèverait* la peau ».

Le garde Lepoutre, sans hésiter, s'élança sur Derycke, lui maintint les bras, tandis que d'autres personnes désarmaient le meurtrier. Plusieurs de celles-ci ont reçu de légères blessures ; le garde a eu ses vêtements coupés, mais aucun d'eux n'a été grièvement blessé.

Derycke fut terrassé, et pendant qu'on le maintenait à terre, on lui lia les bras et les jambes ; puis on le transporta sur une brouette, à la prison de la mairie.

Chemin faisant, Derycke ne cessa de proférer des menaces de mort contre le garde et ceux qui l'accompagnaient; il disait « qu'il arriverait bien à égorger le garde et que cinq hommes ne lui faisaient pas peur. »

M. Talu, qui est âgé de vingt-cinq ans, fut reconduit chez lui par ses amis et un médecin fut appelé; celui-ci a déclaré que ses blessures ne mettaient pas ses jours en danger.

L'enquête à laquelle s'est livré M. Renard, commissaire de police, a démontré que Derycke avait voué une haine féroce à M. Talu. Le meurtrier, pressé de questions, a déclaré qu'il avait en effet l'intention bien arrêtée de le tuer et il a manifesté le regret de ne pas avoir réussi à lui donner la mort. Un certain nombre de témoins ont également déposé que Derycke avait, à différentes reprises, annoncé qu'un jour il parviendrait bien à assommer M. Talu.

Voici l'origine de cette haine : il y a quelques semaines, Derycke rentrait ivre, selon son habitude, auprès de sa femme ; une discussion s'éleva et des gros mots on en vint aux coups. M. Talu, qui passait à ce moment devant la maison de Derycke, entendant les cris de la malheureuse s'interposa et fut assez heureux pour éviter à la pauvre femme d'être assommée par son mari. Cet individu la poursuivait en effet avec une marmite en fonte qu'il lança après elle ; juste à ce moment, M. Talu la fit passer par une porte dérobée. A partir de ce moment, Derycke professa, pour M. Talu, un vif ressentiment qu'il ne cacha d'ailleurs à personne et, comme on l'a vu, il n'a pas manqué la première occasion qu'il a trouvée pour se venger.

Cette affaire a causé une vive émotion à Wattrelos où le meurtrier et sa victime étaient très connus. Derycke a subi un long interrogatoire à la suite duquel il a fait preuve d'un cynisme révoltant. Il a été confronté avec M. Talu et a été ensuite dirigé sur la maison d'arrêt de Lille. Le meurtrier est étranger et a déjà, à ce que l'on assure, été poursuivi en Belgique pour faits de même nature.

Emission de rentes 3 pour cent. — Une affiche publiant le décret présidentiel du 2 janvier 1891 sur l'émission de rentes 3 pour cent (Loi du 24 décembre 1890) et un arrêté ministériel, fixant les conditions et l'époque de cette émission, vient d'être placardée sur les murs de Roubaix.

Par suite de la neige et du verglas, la circulation des tramways est interrompue depuis lundi soir. Le car à vapeur a continué à faire le service entre Roubaix et Lille.

Refuge de nuit. — La société chorale l'*Orphéon de Templeuve*, nous a fait parvenir une somme de quinze francs destinée à l'œuvre du Refuge de nuit et provenant d'une quête faite à un concert que cette société a offert à ses membres honoraires.

Un cheval emporté. — Mardi soir, un cheval appartenant à Mme Dutranoy, marchande de primeurs, rue du Bois, s'est emballé dans la rue de la Gare, qu'il parcourait à fond de train. Dans sa course folle il menaçait de blesser les passants, quand un jeune homme de dix-sept ans, domestique chez M. Dubois, à Tourcoing, s'élança à la tête de l'animal et après avoir été traîné sur un parcours d'une trentaine de mètres, parvint à le maîtriser. Ce courageux jeune homme se nomme Emile Wuyleck.

Une rixe grave a eu lieu lundi, à cinq heures du soir, rue du Brondeloire, entre deux individus inconnus, de mise très correcte et qui sont recherchés. Dans l'ardeur de la lutte, tous deux sont tombés dans la cave des générateurs de l'établissement de M. Emile Roussel, et la bagarre a duré quelques instants dans le charbon. Les deux batailleurs avaient la figure ensanglantée. Un rassemblement considérable s'est formé devant les deux inconnus et les commentaires vont leur train.

Un magasinier, employé à l'établissement de M. Motte-Bossut fils, M. Louis Lemaire, a arrêté un cheval emporté, près de l'hippodrome. Après avoir été traîné sur un long parcours, M. Lemaire, qui n'en est pas à son coup d'essai, est parvenu à maîtriser le cheval qui appartient à M. Lemau, marchand d'avoine, rue du Fresnoy.

Une délaissée. — Dans la soirée de mardi, une fillette de dix à douze ans, toute déguenillée, les pieds nus; errait dans la rue de Tourcoing et allait d'estaminet en estaminet implorer la pitié publique. Elle n'osait plus rentrer chez elle, disait-elle, parce que sa mère la battait lorsqu'elle ne lui rapportait pas une certaine somme d'argent.

A l'estaminet tenu par M. Corselis, cabaretier aux *Trois Jumeaux*, rue Saint-Laurent, la cabaretière habilla la pauvre enfant qui n'a pu dire son nom de famille, mais qui a déclaré que ses parents habitent le Pile.

Wattrelos. — L'affaire de mœurs du hameau des Trois-Bouteilles vient d'avoir son dénouement par l'arrestation du coupable présumé. Cet individu qui habite Lille ou il s'occupe d'assurances, est âgé de 37 ans et se nomme Edmond Durand. Un mandat d'arrêt avait été décerné contre lui par le parquet de Lille, et c'est la police de cette ville qui a procédé à cette arrestation.

Un vol. — Un gamin d'une douzaine d'années, dont on ne connaît pas le nom, mais que l'on recherche activement, est entré clandestinement, mardi soir, dans le magasin de M. Dubus, boulanger, au Bas-Chemin. Ce jeune escroc, qui avait eu soin d'enlever ses sabots pour ne pas faire de bruit, a été surpris par la boulangère au moment où il refermait le tiroir du comptoir.

Il fut appréhendé au collet, mais se débattit si bien que Mme Dubus dût lâcher prise. Il a enlevé une certaine quantité de monnaie et plusieurs objets qui se trouvaient dans le comptoir.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Société chorale l'« Avenir. » — La commission administrative prie les sociétaires de se rendre au local de la société, vendredi 9 courant, à 9 heures du soir, pour la répétition générale. Elle compte sur leur exactitude.

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866.* Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

BAUME VICTOR !!
Contre les douleurs (2 fr. le Flacon). 25222d

La meilleure des eaux de table. — Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source « Les Célestins », de Vals, prime du journal. Bicarbonate de soude, 1,5833; bicarbonate de potasse, 0,0337 ; bicarbonate de chaux, 8,4248; bicarbonate de magnésie, 0,3661; bicarbonate de fer, 0,0338; bicarbonate de manganèse, traces ; sulfate de soude, 0,1281 ; chlorure de sodium, 0,0355 ; silice, 0,0740; alumine, 0,0930 ; acide carbonique libre, 1,4682.

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du journal. Port en sus. 4

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.
(*Voir à la 4e page.*)
Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

EPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

8 JANVIER 1883. — Conformément aux dispositions de l'article IX de la convention conclue entre l'Etat et la ville de Roubaix pour la création d'une Ecole Nationale des Arts Industriels, la Chambre de commerce de Roubaix désigne au choix de M. le Ministre de l'Instruction publique pour faire partie du Conseil supérieur du futur établissement : MM. Carlos Delattre, Alexandre Vinchon, Charles Jonglez, Henry Mathon, Julien Lagache, Cornu, Amand Harinkouck. Edouard Dupire et Emile Roussel. — Depuis la composition du Conseil d'administration de l'école a été ainsi arrêtée : Le Préfet du Nord, président; le Maire de Roubaix, premier vice-président; Carlos Delattre, deuxième vice-président; Cornu, secrétaire; A. Scrépel, député; Moreau, conseiller général, A. Delfosse, et Ch. Jonglez, présidents des Chambres de commerce de Roubaix et de Tourcoing; Ryo et Lacquement, adjoints au maire; A. Vinchon, A. Harinkouck, Emile Roussel, et Edouard Dupire. (*Archives de la Chambre de commerce*, p. 1).

FEUILLETON DU 9 JANVIER 1891. — N° 75

LE CRIME D'UNE SAINTE

Grand roman inédit

QUATRIÈME PARTIE

VI

Une lettre anonyme

Sous ses yeux, dans le jardin, il aperçut Mme Hardouin cueillant des roses, tandis que son mari, déjà cravaté de blanc quoique en veston du matin, causait avec le docteur Bonardel, venu sans doute pour s'informer comment les mariés avaient passé la nuit.

Rien d'inquiétant, rien d'anormal.

Pas de chuchotements dans les coins, pas de regards furtifs et inquiets jetés du côté de la chambre nuptiale.

Allons ! décidément, il ne se trompait pas. Il avait rêvé !

Il donna un dernier regard à la glace et s'assura que sa toilette était correcte ; puis il ouvrit la porte et s'engagea dans le grand escalier de pierre.

En ce moment, le soleil l'inondait de ses rayons, et les pas sonnaient gaiement sur les degrés luisants, éveillant des échos sonores comme des fanfares.

Il ne put s'empêcher de sourire en songeant à ses terreurs de la nuit et à son horrible cauchemar.

Il frappa à la porte de Madeleine.

Comme on ne lui répondait pas, il crut à une timidité bien explicable, à un peu de mauvaise humeur peut-être, dont facilement il allait triompher.

Il tourna le bouton et entra.

Il traversa le petit salon qui précédait la chambre à coucher et dont une lourde tenture le séparait.

Il souleva une des portières.

Madeleine, agenouillée devant un portrait de Mme de Kermadec, le front entre ses mains, priait.

La prière était bien fervente, sans doute, car elle n'avait pas entendu certainement entrer Corvol.

Celui-ci s'arrêta un instant, saisi sans s'en rendre compte, d'un vague effroi.

En ce moment, la jeune fille se releva et tourna la tête.

Corvol ne put réprimer un mouvement de terreur.

Madeleine, d'une pâleur de cire, avait levé sur lui ses grands yeux et l'enveloppait d'un indicible regard.

Regard plein d'horreur et de mépris, de défi également et de haine, regard terrible !

Il se souvenait d'avoir un jour, une nuit plutôt, une nuit sanglante, reçu ainsi en plein visage un regard semblable !

Le regard de Mme de Kermadec, à laquelle il voulait arracher la lettre qui le perdait, alors qu'il levait sur elle l'arme qui allait la tuer.

Il resta un moment immobile et comme pétrifié.

Mais Madeleine s'était avancée vers lui, et l'étrange expression de son regard avait tout à coup changé et était devenu, comme il était d'habitude, quelque peu voilé, mélancolique et doux.

Elle lui tendait la main d'un geste un peu grave.

Avait-il donc rêvé, rêvé encore en croyant lui voir cette expression d'horreur qu'elle n'avait plus.

Il se pencha sur cette main et y déposa un long baiser.

Cela lui permit de se remettre.

En se relevant, il avait repris le sourire qu'il avait d'abord sur les lèvres.

— Je n'ai point voulu, ma chère Madeleine, dit-il d'une voix empreinte d'émotion, troubler votre première nuit de mariage. Mon amour, quelque ardent qu'il soit a dû céder à ma sollicitude pour votre santé. Je vous savais très fatiguée et j'ai craint d'être importun en me présentant si tard chez vous.

— J'étais, en effet, accablée de fatigue et je vous remercie.

— Ne croyez pas, cependant, que je vous aie laissée tout à fait seule, poursuivait-il, s'échauffant peu à peu comme un acteur habile. Je n'ai pas osé franchir le seuil de votre porte, mais pendant toute la nuit je suis resté sous vos fenêtres, heureux de vous sentir là près de moi et d'avoir le droit de veiller sur vous.

— Je vous suis, en vérité, très reconnaissante.

— Oh ! c'est que je vous aime, Madeleine, maintenant, je puis vous le dire, puisque vous êtes à moi, je vous aime depuis le jour où, presque enfant encore, vous m'êtes apparue, à moi pauvre et infime, comme une de ces étoiles brillantes que l'on ne peut adorer que de loin. S'il eût fallu donner jusqu'à la dernière goutte de mon sang, pour obtenir un sourire de vous, je l'eusse fait avec joie. J'ai pu me consacrer à vous, j'ai pu me dévouer à votre service tout entier, et vous avez bien voulu descendre jusqu'à moi. Aussi, n'en doutez pas, Madeleine, ma vie entière ne suffira pas pour vous prouver ma reconnaissance et mon amour.

L'effroyable regard qui d'abord avait accueilli le misérable à son entrée, passa de nouveau comme un éclair rapide dans les yeux de la jeune fille.

Corvol le surprit et un frisson l'agita.

Mais il crut s'être encore trompé, car Madeleine avait sur les lèvres son mélancolique sourire en lui répondant :

— Je crois à votre affection, monsieur Corvol. J'ai volontairement placé ma main dans votre main d'honnête homme. Je vous ai choisi librement, certaine de trouver dans l'homme qui s'était dévoué à la mémoire de mon père, qui avait tant aimé ma mère, le noble cœur, l'âme haute à qui j'avais rêvé d'unir à jamais ma destinée.

Corvol accepta cet éloge sans un frémissement. Il pensait :

— Evidemment cette enfant m'aime de toute son âme. Pourquoi donc ai-je des craintes aussi puériles et vois-je partout des fantômes ?

Néanmoins il se sentait embarrassé et quelque peu troublé encore.

Aussi fut-il heureux de l'entrée de Mme Hardouin.

— Déjà levés tous les deux, dit la grosse dame avec son franc rire d'honnête provinciale, étrangère aux conventions et aussi aux délicatesses de la vie aristocratique. Je puis alors appeler Hardouin, qui désire être un des premiers à vous saluer, et Bonardel, qui bougonnait de ne pas vous avoir encore vus.

Elle riait toujours, en appelant par la fenêtre son mari et le docteur.

Corvol avait pris de nouveau la main de Madeleine et la serrait tendrement.

Alors il remarqua que cette main était glacée, et il lui sembla que la jeune fille ne répondait pas à son étreinte.

Il regarda Madeleine, qui, soit à dessein, soit sans intention, détourna la tête.

— Il vaut mieux, dit-il, aller à la rencontre de ces messieurs. Qu'en dites-vous, Madeleine ?

— Certainement.

Il lui offrit son bras, sur lequel elle s'appuya légèrement, et, suivis de Mme Hardouin, ils rejoignirent au jardin, leurs amis, auprès desquels successivement vinrent se réunir, les divers hôtes du château.

Cependant, après quelques instants d'une conversation assez banale, après avoir supporté les félicitations et les plaisanteries d'un goût plus ou moins délicat de ses invités, Corvol demanda la permission de s'absenter pendant quelques minutes.

— Comment ! fit le docteur Bonardel, des affaires !... Le lendemain d'un mariage !... Votre seule affaire, mon cher Corvol, doit être de vous occuper de votre femme. N'es-tu pas de cet avis, Madeleine ?

— Oh ! il ne s'agit que d'une lettre à écrire, répliqua Corvol, un télégramme.

— Vous avez raison, interrompit Me Hardouin, le bonheur ne doit jamais faire oublier le devoir. Moi, le soir de mes noces, avant de me rendre dans la chambre nuptiale, j'ai été appelé pour rédiger un testament.

— Et vous y êtes allé ?...

— Certainement. Je dirai même, continua le brave homme, que le retard ainsi apporté à la satisfaction de mes légitimes désirs, m'en a ensuite fait trouver plus doux l'accomplissement. J'avais la conscience tranquille, et c'est beaucoup !...

— Allez donc, mon cher Corvol, tranquilliser votre conscience, reprit Bonardel en riant, puisque le notaire est de cet avis-là.

Corvol salua en souriant, et gagna son cabinet de travail.

— Il faut, murmurait-t-il, que je me prouve bien à moi-même que j'ai rêvé en croyant, cette nuit, voir ce Robert.

Il s'assit à son bureau, et rédigea un télégramme à l'adresse de son ami du Ministère.

La réponse arrivée, il serait tout à fait rassuré.

Si on lui répondait, comme il s'y attendait, que cet individu était toujours au bagne, ou mort, il était évident qu'il n'aurait plus de crainte à avoir.

Il sonna pour donner à un domestique sa dépêche à porter.

Très occupés sans doute en cet instant de coté et d'autre, nul valet ne vint à son coup de sonnette.

Corvol se leva et alla jusque dans l'antichambre pour en trouver un. Il n'y avait personne.

Mais à travers la porte vitrée, il aperçut auprès de l'écurie Goëland qui, reprenant les habitudes qu'il avait autrefois au château, contait une histoire de mer à un palefrenier en train d'étriller un cheval.

— Voilà un gaillard, pensa Corvol, qui m'a toujours déplu et qui maintenant me déplait plus que jamais. Il ne fera pas long feu ici !...

Puis, comme saisi d'une pensée soudaine :

— Goëland ! cria-t-il.

Le vieux marin se retourna à cette voix.

(*A suivre.*) PIERRE DECOURCELLE